



PRISONS

Un jugement, pas la justice

Pierre FARGE ©D.R.

Les quelques cent quarante pages du Livre Blanc sur l'immobilier pénitentiaire remis au Ministre de la justice rendent difficile une compréhension rapide et claire. Voici donc son analyse, complétée d'un témoignage de terrain.

Pierre Farge est avocat au barreau de Paris et membre du Comité justice à l'Assemblée nationale portant réforme de la justice pour 2022.

LA PRISON

Parce qu'il faut que le public français sache, il convient d'abord de comprendre ce qui se cache derrière le mot « prison ».

Le parc immobilier pénitentiaire compte, outre 6 établissements pénitentiaires pour mineurs et l'établissement public de santé national de Fresnes, 191 établissements dont 99 maisons d'arrêt et 85 établissements pour peine.

Une maison d'arrêt reçoit, en théorie, les prévenus en attente de leur procès, ainsi que les détenus condamnés à une peine d'emprisonnement inférieure à deux ans ou dont le reliquat de peine est inférieur à un an.

Un établissement pour peine reçoit les condamnés à des peines d'au moins deux années. Ces établissements sont soumis, en théorie nous le verrons, en principe à l'encellulement individuel. Ils se décomposent en 25 centres de détention accueillant des détenus présentant des perspectives de réinsertion sociale ; 6 maisons centrales recevant les détenus les plus dangereux ; 43 centres pénitentiaires abritant au moins deux quartiers caractérisés par des régimes de détention différents comme la maison d'arrêt et le centre de détention ; 11 centres de semi-liberté destinés à accueillir des détenus aux heures fixées par un juge.

SURPOPULATION CARCÉRALE DES CHIFFRES ACCABLANTS

Au 1er janvier 2017, la capacité d'hébergement française en « prison » était de 58 681 places pour 69 432 personnes détenues, soit



une densité moyenne de 120 %, atteignant 140% en maisons d'arrêt, voire 200 % à celle de Villepinte en Seine-Saint-Denis.

Les conséquences de cette promiscuité sont doubles puisqu'elle conduit d'abord, directement, au sein même des prisons, à 9000 agressions entre personnes détenues, voire 4500 contre le personnel en 2016 ; puis, indirectement, entretient dans un milieu totalement inadapté la récurrence au dépend de la réinsertion.

VIOLATION DU DROIT FONDAMENTAL

Ces chiffres accablants sont d'autant plus honteux qu'ils méprisent le principe de l'encellulement individuel introduit en droit français par une loi de 1875. Aménagé par une dérogation devenue provisoirement durable, l'article 106 de la Loi de finances rectificative pour 2014 dispose ainsi que : « jusqu'au 31 décembre 2019, il peut être dérogé au placement en cellule individuelle dans les maisons d'arrêt au motif tiré de ce que la distribution des locaux ou le nombre de personnes détenues ne permet pas son application (...) ».



C'est donc un contournement du principe d'encellulement individuel qui s'est institutionnalisé, soit ni plus ni moins le mépris de la loi par l'Etat même.

DES STRUCTURES LÉGÈRES ADAPTÉES À LA RÉINSERTION

Plutôt que ces bons mots, courageusement relancés à la veille de chaque campagne présidentielle, l'action commande de se concentrer sur le développement de structures légères, adaptées aux courtes peines.

Cette ambition est la plus sérieuse puisqu'il n'existe que deux structures de ce type aujourd'hui en France, et qu'avec 40% des peines prononcées inférieures à un an, en développer davantage garantirait la résorption de la surpopulation carcérale en même temps que la réinsertion. Cela permettrait d'intervenir plus systématiquement dès les premiers faux pas et ainsi éviter les récidives plutôt qu'un enfermement tardif après de multiples condamnations laissées sans effet (car la surpopulation carcérale empêche l'exécution de la grande majorité des peines, donnant ainsi au justiciable un sentiment d'impunité).

Les pays scandinaves comme la Suède ont éprouvé ce système, comme ils avaient en leur temps éprouvé le bracelet électronique. Une dizaine de détenus de peines comparables vivent ensemble dans des petites unités composées d'un séjour, d'une cuisine et d'autant de cellules individuelles de 7 m². Le matin les détenus effectuent une thérapie ou des études, l'après-midi ils travaillent. A cet effet, il faut tripler le nombre de conseiller d'insertion pour parvenir à un ratio de 1 conseiller pour 35 détenus. Des bénévoles pourraient même compléter cette objectif dès lors que l'administration pénitentiaire estime un soutien supplémentaire nécessaire. Voilà donc une initiative claire, simple et abordable qu'il faudrait attendre des programmes présidentiels, aussi bien de gauche que de droite. A gauche puisqu'elle obéit à ses valeurs de prévention de la délinquance, d'accompagnement socio-éducatif et d'aménagement des peines. A droite puisqu'elle obéit à la tradition peut-être plus sécuritaire en plaçant les condamnés dans des structures adaptées, sans pour autant diminuer le nombre de détenus. Sans esprit

partisan, ces structures plus légères sont, par définition, moins coûteuses : les coûts de réalisation sont estimés 40% inférieurs à un établissement pénitentiaire classique, de même le ratio détenus/fonctionnaires nécessaire à la surveillance amoindrit.

« Une société se juge à l'état de ses prisons » disait Camus. La présente mesure permet donc de juger la vision du nouveau Président de la République pour son pays, d'un véritable projet de société éclairant ceux qui doutent en l'avenir, qui cherchent à échapper au désespoir et à la rage, qui n'ont pas de débouchés, pas de projets, et pas d'ambitions. Aussi anodine et technique puisse-t-elle paraître, cette mesure témoigne bien d'altruisme, d'initiative, d'empathie à ceux qui sont perdus, qui sont mal orientés dans leurs études, qui n'ont pas confiance, qui ne savent pas comment réussir leur vie, et qui finalement constituent la majorité des électeurs du nouveau Président de la République.

Cette mesure témoigne bien de tout ce qu'on attend d'un chef d'Etat, car tout le monde sait qu'arrivé au pouvoir, on ne suit pas ses promesses de campagne mais l'intérêt général.

Et parce qu'une image vaut mille mots, je n'hésite pas à ressortir mes notes d'audience pour vous dessiner un récent dossier pénal de comparution immédiate, intervenu quelques jours après la remise de ce Livre Blanc sur l'immobilier pénitentiaire au Ministre de la Justice.

Le ton est tout de suite donné: je ne dois ni approcher ni toucher mon client, il a la gale, et c'est un multirécidiviste (trente-six mentions au casier judiciaire, trente-six condamnations en immense majorité inférieures à un an, trente-six condamnations quasiment toutes en état de récidive légale). En réalité, il ne ferait pas de mal à une mouche, vous allez le voir.

Les faits. Mon client est un SDF venu se soigner à Bichat pour des douleurs de dos. Il a pris son mal en patience en fouillant dans un sac plastique sous un siège inoccupé de la salle d'attente. Ce siège inoccupé s'avère être celui d'un autre SDF, venu chercher un hébergement d'urgence. Revenu à sa place, il découvre que son sac plastique n'est plus. Branle-bas de combat, visionnage de la vidéo-surveillance, remise du sac plastique, appel



de la police, transfert au commissariat, plainte, garde à vue, puis déferrement.

Au tribunal correctionnel, le vol de sac plastique est requalifié en « vol de sac à main ». Mon client reconnaît les faits : pourquoi ce vol ? Pour chercher de l'argent, pour manger. Pourquoi l'avoir rendu avant même l'arrivée de la police ? Parce qu'il ne contenait pas d'argent, et qu'il n'avait rien à manger (le sac plastique contenait du maquillage, des dessins et des cartes de visites d'assistantes sociales). La sincérité rend inattaquable. Pourtant, le Procureur poursuit.

Afin de contaminer le moins de gens possible - gale oblige - le greffier m'annonce à 19 heures que mon client passera le dernier. J'assiste donc inlassablement aux plaidoiries plus ou moins bonnes de tous les dossiers de la journée. Je devine les confrères qui sont là par accident, par besoin, ou par vocation. Arrive l'heure du dîner. Je me fais livrer un UBEREATS au Palais de Justice (à l'appel du chauffeur, je comprends qu'il n'a jamais vu cela). Les dossiers s'enchaînent, la fatigue s'accumule.

Il est vingt-trois heures dans la nuit mouillée d'avril. La pluie néglige le silence de cathédrale du palais de justice. Je réalise que ce même palais désert sera, dans moins d'un an, le nouveau de verre et d'acier dessiné par Renzo Piano. Fini ces lieux de réception magnifique sous la Royauté ; de conférences diplomatiques sous la Révolution ; ou encore de librairie sous Napoléon. Fini les bords de Seine, fini la musique de la Sainte Chapelle, et son archange regardant à l'Est, fini le bruit des charrettes sur le pavé, le sang qui y a coulé, l'âme des bourreaux qui l'a versé. Fini le dépôt et la souricière, fini ces grands livres qui en ravivent la mémoire, de Calas (Voltaire), au Dernier jour d'un condamné (Victor Hugo) ou encore des Souvenirs de la Cour d'Assises (Gide). Fini ces grands films du Clan des Siciliens (Verneuil), de L'aventure c'est l'aventure (Lelouch), ou de Délits flagrants (Depardon). Fini l'essence romanesque des geôles du palais, fini les couloirs usés, les bureaux à l'ancienne, les escaliers aux marches de lino, fini ces fourgons de taulards qui sortent en trombe du quai de l'Horloge pour partir sirènes hurlantes par le Pont

Neuf vers Fresnes, Villepinte ou Fleury-Mérogis. Fini le quai de orfèvres ; continuera-t-on à parler du « 36 » pour désigner la brigade criminelle quand elle aura déménagé aux Batirolles ?

Il est minuit. Mon client entre dans le box. Il est couvert d'une combinaison blanche des pieds à la tête, masque sur le visage compris (le lecteur attentif notera toutes les précautions que la justice prend quand le mal est à côté d'elle ; ignorant, quelques étages plus bas les épidémies en tous genres proliférant dans les couvertures, les matelas, et tout ce que touchent, jusqu'à preuve du contraire, des présumés innocents).

Quelle est l'attention du tribunal à une heure pareille ? L'avenir judiciaire de mon client n'est-il pas déjà scellé à la seule lecture de son casier judiciaire ? Ai-je encore une marge de manœuvre sur les réquisitions accablantes du Procureur ?

La peur au ventre mais le courage dans le cœur, je me lance à la seule force des mots. Je plaide donc. Ou non, plutôt, je parle. Je parle au juge comme je parle à un ami, en lui confiant mes certitudes, mes doutes, mes interrogations et mon désir de vérité. Je parle, et j'évite les effets de manche ou les termes compliqués qui donnent l'illusion de la rigueur. A cette heure, les magistrats n'y résisteraient pas. Jugez-en.

« Madame le Président, Mesdames et Messieurs du Tribunal. Que l'exercice de la défense pénale peut être difficile, tant concernant les réquisitions, que l'avenir du prévenu ! Je n'ai pas de conclusions de nullité. Je ne vais pas plaider de sursis. Et je ne veux pas chercher à duper le tribunal, mais est-ce qu'une relaxe ne serait-elle pas justifiée ?

Car, en effet, que fait-on devant la misère humaine ? La misère humaine, c'est bien de cela dont il s'agit ce soir. Mon client doit-il être à nouveau sorti du système ? Il me l'a dit, il ne connaît que cela la prison, et jusqu'ici elle ne lui a servi à rien. Elle ne lui a jamais permis de se réinsérer, il a toujours fait l'objet de sortie sèche, n'offrant aucune perspective pour trouver un travail. La prison, il y a perdu son temps, il y a perdu sa vie.



Vous êtes devant un homme qui en effet depuis 1980 n'a pas passé une année sans avoir affaire à la justice ».

Mon client titube, il est assommé par les anti-douleurs. Le Président demande s'il ne veut pas s'asseoir. Il n'entend pas derrière sa combinaison. Je lui traduis en me penchant à son oreille. Il répond d'abord avec ses yeux. Je ne pouvais espérer mieux : il se tait, mais son corps parle. Je rebondis.

« Vous êtes devant un homme, qui a été dévoré par l'héroïne dans les années 1980 (« la pakistanaise, la rose, pas la blanche », me racontait-il avec des étoiles dans les yeux) ; vous êtes devant un homme qui a survécu à une hépatite il y a dix ans; vous êtes devant un homme qui a sauté du troisième étage pour fuir les huissiers l'expulsant de son domicile il a quatre ans. N'ayant que frôlé la mort, il est depuis handicapé : il a une broche à la tête, à la jambe et au poignet ».

« Vous êtes devant un homme qui a perdu dix kilo ces derniers jours ; qui est assommé de kétoprofène, et tient tout juste debout. Il a la gale, vous avez vu sa gueule ? Il fait vingt ans de plus ».

Je laisse, je crois, un dernier silence balayant des yeux le tribunal.

« Quand on voit sa vie et la façon dont le système judiciaire a fonctionné jusqu'à ce soir, je vous le demande : le remet-on derrière les barreaux ? »

L'audience est suspendue pour délibéré.

Je suis un peu gêné par cette effusion soudaine d'émotions. Qui suis-je pour parler ainsi ? Mon client fait trois fois mon âge. Il a traversé la vie comme on traverse la tempête, comme un soldat qui revient du front, comme un grand blessé. Il a tout vu, tout vécu, et il a énormément souffert. C'est fou comme je me sens limité à côté de lui.

Je saisis néanmoins le sens de mon engagement, mon devoir de vérité, mon idée de changer le monde et de me battre contre lui pour sauver l'idée fixe qu'il s'en est forgé.

Comme chaque plaidoirie, aussi insignifiante soit-elle, cette communion du malheur me donne de claires résolutions : vivre au

jour le jour, ne pas laisser passer une nuit sans donner à la liberté une signification profonde, ne pas laisser s'enfermer dans des logiques dominantes et les fameuses responsabilités.

Je pense à mes amis sortis de l'ENA au Conseil d'Etat ou à l'Inspection des finances, zieutant les équipes qui leur permettront de rejoindre un cabinet ministériel ou une ambassade dès le mois de juin, qui ne doutent plus de grand-chose, et certainement pas d'eux-mêmes. Formés en 27 jours ou à la rigueur en 27 mois, confinés dans leurs idées et dans leurs goûts, jugeant le monde en trois mots, ils sont certains d'avoir un rôle à y jouer.

Avec le zèle de ceux qui veulent se faire accepter, leurs journées de douze heures les rendent amers ou aux abois. Ils utilisent des adjectifs prudents, des discours saturés d'hypothèses plates et polies dans une succession de « call », de réunions de synergie ou de séminaires sur les systèmes d'assurances et les caisses de retraite, d'ascenseurs ou de café partagés, de tickets-restaurant ou de cantine.

En privé, la conversation dépasse rarement la parade où chacun ne fait que marquer son territoire et manifester les signes de son influence, moi le premier. J'ai envie de leur crier de se réveiller, qu'il est temps de rêver, de commencer à vivre, qu'on va tous mourir.

J'espère qu'ils me liront.

Le tribunal reprend place, et

- «Après en avoir délibéré, prononce six mois d'emprisonnement, dont trois de sursis mise à l'épreuve, accompagné d'une obligation de trouver une résidence, et mandat de dépôt».

Autrement dit, je vous traduis, trois mois fermes dès ce soir.

Le tribunal rend toujours un jugement, pas nécessairement la justice

Avril 2017
Pierre Farge
Avocat à la Cour